

Le Montiennois

AVRIL, MAI, JUIN 2021

☎ : 03.44.51.76.61 - ✉ : 03.44.19.57.31

✉ : mairiemontiers@wanadoo.fr

<http://www.mairie-montiers.fr/>



Hommage à Monsieur Olivier Dassault

Le dimanche 7 mars 2021, la France et l'Oise perdaient l'un de ses Députés et dans le même temps, nous perdions, non sans tristesse et désarroi, le nôtre.

A la fois Homme et Élu de terrain, d'une grande générosité, il a servi la France et notre territoire en tant que Député pendant 28 ans avec un engagement et un dévouement sans faille qui forcent l'admiration.

Proche des autres, soucieux de celles et ceux qui sont dans le besoin ou la détresse, toujours bienveillant à l'égard de ceux qui l'entouraient, la disparition de ce serviteur de l'Oise et de ses habitants laissera un grand vide.

Je garderai précieusement en mémoire, à titre plus personnel, l'image d'un homme qui était capable, tout en étant particulièrement conscient d'avoir tant reçu de la vie, de faire preuve d'une si grande simplicité. Cette capacité révèle la vraie noblesse d'un homme, celle du cœur.

Parce qu'il a tant apporté, individuellement mais aussi collectivement, nous regrettons nécessairement sa perte. Pour autant, il demeurera aussi à jamais, dans nos mémoires et dans nos cœurs.

Merci Cher Olivier, Merci Monsieur le Député.

Informations sur la vie communale



Assainissement.

La Communauté de Communes du Plateau Picard a fait savoir que le report de délai permettant le déclenchement des subventions afférentes au raccordement réalisé sur le réseau collectif d'assainissement est fixé au **15 mai 2021**.

Calendrier électoral.

- **LÉGISLATIVES** : Pour pourvoir à la disparition tragique de M. Olivier DASSAULT, les élections législatives se dérouleront les **30 mai et 6 juin** prochains, à la salle des fêtes, dans les mêmes conditions citées infra.

- **RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES** : La loi du 22 février 2021 a repoussé la tenue des élections régionales et départementales de mars 2021 aux **20 et 27 juin 2021**. Après les recommandations du conseil scientifique et la consultation des Maires, le gouvernement a confirmé la semaine dernière qu'il privilégiait "à ce stade" le maintien de ces scrutins.

Le déroulement de ces élections s'effectuera dans la salle des fêtes de 8h à 18h00. Deux bureaux de votes seront ouverts, l'un pour les élections régionales, le second pour les élections départementales. Pour respecter les consignes sanitaires, il n'y aura qu'un sens de circulation, la distance minimum à respecter sera matérialisée au sol.

Il est souhaitable que les électeurs viennent avec leur stylo. Du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition. Le vote par procuration est possible à raison de 2 procurations par personnes.

A l'issue, le dépouillement s'effectuera au même endroit **sans public**.

Recensement citoyen.



Tous les Français (filles et garçons) doivent se faire recenser dès 16 ans. Ils sont invités à se présenter personnellement à la Mairie à partir de leur 16^{ème} anniversaire + 1 jour (et avant 16 ans et 3 mois) afin de se faire recenser.

Pièces à fournir :

- Une pièce d'identité,
- Un livret de famille,
- Si l'intéressé(e) est atteint(e) d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et qu'il/qu'elle souhaite être dispensé(e) de l'appel de préparation à la défense, il/elle (ou son représentant légal) doit présenter sa carte d'invalidité ou un certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministre de la Défense.

Application mobile de communication municipale.



La commune a adopté un système permettant de communiquer avec ses administrés.

Cette application dénommée « MyCityPocket », disponible à partir du 19 avril 2021, permet de communiquer directement avec les concitoyens. Très facile à

paramétrer, MyCityPocket vous donne notamment accès aux alertes mises en ligne par votre mairie grâce aux notifications envoyées en temps réel sur votre téléphone ou votre tablette. Cette application permet également aux utilisateurs de signaler et de faire remonter des informations à l'équipe municipale.

Pour avoir accès aux informations de la commune, il suffit simplement de télécharger l'application MyCityPocket gratuitement sur votre téléphone ou tablette (<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.irealite.evocity&hl=fr&gl=US>).

Accessible à toutes et tous, MyCityPocket propose une diffusion audio des informations municipales pour les personnes malvoyantes.

Taxe Foncière.

Au lieu de

TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département
Taux 2019	22,13 %	%	%	21,54 %
Taux 2020	22,13 %	%	%	21,54 %

Vous lirez

TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département
Taxe 2020	22,13 %	%	%	21,54 %
Taxe 2021	43,67%	%	%	%

Le gouvernement a décidé de « supprimer » entre guillemets la TH (taxe d'habitation) privant Montiers de recettes. Néanmoins, quelques-uns devront encore attendre et s'en acquitter jusqu'en 2022 inclus.

Pour ce qui concerne la TF, elle est prélevée sur vos feuilles d'impôts

par la commune, l'intercommunalité et le département.

Pour compenser la « suppression de la TH », le gouvernement a instauré un système de « redistribution fiscale » dont le transfert dont la part départementale de TF en direction de la commune par l'addition des 2 taux (22,13% pour Montiers et 21,54% pour le département). Ainsi en automne vous pourrez lire pour la commune un nouveau taux de 43,67% (à taux constant) qui apparaîtra sur les avis d'imposition que chacun recevra pour cette année 2021. Les contribuables n'auront plus de colonne « département » ou si cette colonne continue d'exister, elle laissera apparaître un taux zéro. Cela ne changera rien au calcul de la TH.

Lors du conseil municipal du 12 avril, il a été décidé à l'unanimité de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière.

Prochainement, tri sélectif au cimetière



La commune de Montiers vous invite à trier les déchets au cimetière. Ce geste citoyen, déjà adopté par de nombreuses communes, contribuera à diminuer la quantité de déchets et à valoriser en compost les végétaux.

Pour cela, la commune, en partenariat avec le pôle environnement de la Communauté de Communes, mettra à disposition deux composteurs, l'un situé dans l'ancien cimetière (côté monument aux

morts), le second dans le nouveau cimetière. Un conteneur sera dédié pour les autres déchets tels que : pots en plastique, fleurs artificielles, films et sacs en plastique...

Nous souhaitons vivement que cette installation évitera le dépôt de déchets personnels dans les conteneurs !

Parce que chaque petit geste a son importance, nous nous remercions par avance pour votre contribution à cet effort en faveur de l'environnement.

Hôtel à insectes.



L'appel lancé dans le montiérois du 1^{er} trimestre de cette année au titre de la participation citoyenne et qui portait sur l'élaboration d'un hôtel à insectes a rencontré un vif succès. La municipalité remercie les participants pour cette première création ainsi que Mme Florence Jamaa qui a embelli l'ensemble, sans oublier notre agent communal Yvan, qui a créé des loges et également assemblé le tout.

APPEL

Compte tenu de ce succès et du résultat obtenu, la municipalité lance un nouvel appel à la création de logettes. L'objectif est de placer des hôtels à insectes à plusieurs endroits de la commune.

Si vous souhaitez participer mais que vous n'avez pas nécessairement le temps, ce n'est pas grave ! Vous pouvez le faire en fournissant des chutes de bois, des bambous, des pommes de pin, de la visserie, des restes de peinture, des pots de fleurs en terre cuite en bon état, etc, vous pouvez les donner à l'agent communal et d'autres personnes créeront les logettes.



Le Bonhomme Picard - mercredi 7 avril 2021

Abri bus.



L'aire engazonnée devant l'abri bus créait des problèmes de propreté dans le bus, notamment en période pluvieuse. L'agent communal a donc aménagé cette aire et installé une barrière pour la sécurité de nos enfants.

Embellissement de la commune.



Le printemps arrive, ne jetez plus vos boutures, plantes, bulbes et vivaces mais offrez-les à la commune qui saura en faire bon usage dans les massifs. Pour ce faire, vous pouvez les donner à l'agent communal ou les déposer en Mairie.

Commandes de Plants et de fleurs.



La commune vous propose de passer commande pour vos plants et/ou fleurs de printemps auprès des « serres de l'Aronde ». La date limite est fixée jusqu'au 29 avril midi (et non le 22) par le biais du bon de commande déposé dans vos boîtes aux lettres. La livraison sera assurée par les serres de l'Aronde fin 1^{ère} quinzaine de mai à la salle des fêtes et la distribution s'effectuera au même endroit dans le respect des consignes sanitaires. Il vous sera uniquement demandé de venir avec des contenants pour la récupération.



aux bruits inutiles.

Le bruit est considéré comme excessif (et donc sanctionnable) dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité". Et cela, de jour comme de nuit.

Par arrêté préfectoral du 15 novembre 1999, les appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur...) sont autorisés :

- De 8h à 12h et 13h30 à 19h30 du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi
- De 10h à 12h les dimanches, jours fériés

Frelon asiatique

Avec l'arrivée du printemps, les frelons asiatiques vont établir de nouveaux nids et constituer un sujet de préoccupation. Vous pouvez dès à présent poser des pièges.

FEVRIER – AVRIL
Il faut piéger les fondatrices !

ATTENTION AU FRELON ASIATIQUE

FRELON ASIATIQUE
Mesure moins de 30mm
Abdomen noir avec une bande orange
Couleur des pattes nettement jaune
Très agressif - Attaque en groupe

FRELON EUROPEEN
Mesure 25mm
Abdomen de couleur jaune
Couleur des pattes brun rougeâtre

Il est indispensable de piéger les frelons afin d'éviter la construction de nid.
Pour rappel, ces nids sont très souvent situés en haut des arbres.
N'hésitez pas à contacter un professionnel si vous découvrez un nid sur votre propriété

CYCLE DE VIE DU FRELON ASIATIQUE
Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre

FEVRIER À AVRIL
IL FAUT PIÉGER les fondatrices

AVRIL À OCTOBRE
IL FAUT REPÉRER les nids

OCTOBRE À NOVEMBRE
IL FAUT PIÉGER les frelons avant l'hibernation

1/3 bière
1/3 de sirop de cassis ou de grenadine
1/3 de vin blanc

SI VOUS DÉCOUVREZ UN NID OU UNE FONDATRICE,
Contactez au plus vite **VOTRE MAIRIE**

AGENDA

1^{er} avril - 29 octobre : Collecte des déchets verts.



Déchets verts
Collecte 2021

du **jeudi 1^{er} avril**
au **vendredi 29 octobre**

Les jours de collecte restent inchangés
Plus de renseignements sur www.plateaupicard.fr

Pour vous débarrasser de vos déchets verts toute l'année, pensez au **compostage** ou à la déchetterie. Le dépôt y est gratuit pour les particuliers.



Le ramassage a lieu le mercredi matin. Les déchets doivent être présentés uniquement dans les sacs fournis par le Plateau Picard et disponibles en mairie, **dans la limite de 5 sacs par foyer et par semaine.**

Les sacs sont réutilisables et un dispositif de récupération doit être prévu après la collecte pour éviter les envols (pierre, rangement...).

Sont concernés : les tontes, les feuilles mortes, les fleurs et plantes fanées, les tailles et petits branchages.

Mercredi 8 Mai.



La commémoration du 8 mai se déroulera au monument aux morts à 11h30 avec le dépôt d'une gerbe.

Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public.

Afin de manifester leur participation à cette journée nationale, le Président de la République demande aux **Françaises et aux Français** qui le souhaitent de pavoiser leur maison ou balcon aux couleurs nationales."

Dimanche 6 Juin - Brocante du village.

A ce jour la brocante du village est maintenue, mais en fonction de l'évolution des conditions sanitaires, nous pourrions être appelés à l'annuler. Les modalités pratiques d'organisation seront communiquées ultérieurement.

COMITE DES FETES

Pâques des enfants - Dimanche 4 avril.



L'équipe du comité des fêtes a distribué en porte à porte le dimanche 4 avril les œufs de pâques et des lapins aux enfants de Montiers âgés de 3 à 12 ans ainsi que des livres aux bébés.

PRENEZ SOIN DE VOUS

ET DE VOTRE FAMILLE